

Programme d'investissement 1999 - Transports Urbains - Adoption du programme

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le montant des investissements destinés au réseau de transports urbains pouvant être financé par les budgets primitif et supplémentaire 1999 s'élève à 24 550 KF, se décomposant comme suit :

Réaffectation reliquat VT sur encaissements 1998	6 300 KF (1)
Réaffectation excédent compte transport	1 400 KF (1)
Subvention DDE	350 KF (2)
Financement :	
. autofinancement	5 100 KF
. emprunt	9 000 KF
Récupération TVA	<u>2 400 KF (1)</u>
Total	24 550 KF

(1) Ces montants feront l'objet d'un vote spécifique, après le vote du CA 1998. Ils seront affectés à l'acquisition de matériel roulant.

(2) Ce montant fera l'objet d'une ouverture au Budget Supplémentaire en recettes et dépenses à réception de l'arrêté de notification de la subvention.

Il est proposé le programme suivant :

Matériel roulant y compris le matériel embarqué	16 500 KF
Informatique de production	1 550 KF
Mobilier urbain et bornes Tempo	1 330 KF
Bâtiments	1 000 KF
Equipements atelier	170 KF
Travaux Gaz mise aux normes atelier	<u>4 000 KF</u>
Total	24 550 KF

Un certain nombre de marchés sont nécessaires pour réaliser ces opérations.

Les procédures retenues pour la passation de ces marchés sont soit celles des marchés négociés à commandes, soit celles des marchés après appel d'offres.

Sur avis favorable de la Commission Voirie - Réseaux - Transports - Stationnement, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'investissements proposé,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux et acquisitions, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits déjà inscrits au budget primitif 1999 et ceux qui seront votés au budget supplémentaire après adoption du compte administratif 1998.

«**M. LE MAIRE** : On a suivi l'avis de Gérard JUSSIAUX l'an dernier et nous avons très largement proposé et prévu des investissements.

M. JUSSIAUX : Monsieur le Maire, je n'interviens pas pour chercher une polémique.

M. LE MAIRE : Non, mais c'est tout proche.

M. JUSSIAUX : Là je vais m'en tenir à des questions complètement élémentaires : le budget 1998 -et je parle bien de budget annuel- a permis d'acheter combien de bus ? 9 par rapport aux besoins qui se situent entre 10 et 12 en moyenne annuelle et la délibération que vous nous proposez ce soir permet d'acheter combien de bus neufs par rapport aux besoins annuels qui se situent entre 10 et 12 ? Mon calcul m'amène à dire que sur deux exercices budgétaires, nous prenons l'équivalent d'une année de retard en renouvellement de matériel roulant. On peut trouver que c'est bien, vous avez le droit de trouver que c'est bien, moi je trouve que c'est mal et surtout que c'est mal de le faire sans l'assumer politiquement et publiquement devant la population.

M. LE MAIRE : On l'assume, on met des crédits et on achète des bus.

M. REGNIER : On a acheté 6 bus l'année dernière et cette année on va en acheter 10 voire 11 suivant les prix qu'on pourra négocier et ce qu'on retiendra comme type de matériel. Donc 10 c'est sûr sans compter les 10 MF qu'on va investir pour les véhicules à gaz. C'est vrai qu'on peut toujours faire dire aux chiffres ce qu'on veut. Globalement si on reprend aujourd'hui par rapport à la moyenne des villes de France, l'âge des véhicules, Besançon n'est pas mal placée. C'est vrai qu'il ne faut pas descendre en-dessous de 10 bus par an pour assurer un renouvellement correct de la flotte et on a pris cette décision en Conseil Municipal de s'en tenir à ces 10 bus pendant 6 ans, je crois que c'était une bonne décision».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 2 avril 1999.